

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 59 (1971)

**Heft:** 9

**Artikel:** Des millions d'enfants attendent une famille

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-272930>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Plus que jamais

## Notre responsabilité est grande

Pour la première fois, les Suisses participeront au renouvellement du Conseil national<sup>1</sup>. Notre responsabilité est donc grande et doit être considérée avec sérieux. Nous devons bien nous convaincre — et convaincre les autres femmes — que les hommes et les femmes que nous enverrons siéger à Berne auront à débattre, pour nous, de problèmes importants qui auront des conséquences jusque dans notre vie de tous les jours et dans celle de nos descendants (protection de l'environnement, aménagement du territoire, révision du Code civil, pouvoirs de la Confédération en matière conjoncturelle, etc.).

Si nous nous abstenons de voter, nous perdons, en fait, notre droit de critique, nous devenons des êtres passifs qui subissent sans agir, des irresponsables, des égoïstes (si tout va bien pour nous et que nous ne nous inquiétons pas de la meilleure façon de résoudre les problèmes de ceux qui sont moins privilégiés).

On entend souvent dire : que des femmes soient au Conseil national et au Conseil des Etats ne changera rien à rien. Nous pensons au contraire que leur influence se fera sentir, de trois façons au moins : 1. elles rappelleront par leur présence que les femmes sont maintenant une force importante avec laquelle il faut compter ; 2. certains problèmes seront certainement abordés différemment parce que nos représentantes seront dans l'hémicycle et pourront prendre part aux débats ; 3. enfin, espérons-le, elles convaincront la masse des femmes que la participation aux responsabilités est nécessaire et elles les encourageront à participer davantage à tous les niveaux.

C'est pourquoi il est de toute importance que nous votions pour des femmes. Nombre d'entre elles qui sont sur les listes ont déjà fait leurs preuves politiques dans les Grands Conseils cantonaux, d'autres sont des figures nouvelles. Documentons-nous, allons les écouter dans les conférences de parti. Ne restons en tout cas pas indifférentes à ces élections. Elles nous concernent ! Nous aimerais pouvoir enregistrer une participation massive et de francs succès féminins.

H. N.-R.

<sup>1</sup> Il y a déjà eu quelques candidates romandes au Conseil des Etats.

# Femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

## DES MILLIONS D'ENFANTS ATTENDENT UNE FAMILLE

C'est ainsi que titrait « Adoption et Placement familial » avant la Conférence mondiale sur l'adoption et sur le placement familial, organisée du 16 au 19 septembre à Milan et à laquelle prirent part trente pays. Dans la perspective de la politique sociale actuelle, des rapports ont été présentés, notamment sur Adoption et société actuelle », « Enfants « de sang » et enfants adoptifs », « Le droit, l'adoption et l'adoption internationale — nouveaux projets de loi », « Adoption inter-raciale », etc.

### LE DÉFI

L'organe déjà cité a publié, avant la conférence, un éditorial faisant si parfaitement le point que nous le reproduisons ci-dessous.

**Des millions d'enfants dans tous les pays du monde vivent dans l'attente d'une famille. Ils sont le produit d'une société qui, au cours de son évolution culturelle et technologique, est en train de perdre de vue l'homme et sa dimension.**

Dans la civilisation « primitive », où la structure sociale est celle de la tribu, il existe des enfants illégitimes et des orphelins, mais pas d'enfants sans famille. L'enfant sans parents est introduit dans une autre famille ou de toute façon accepté par la communauté, sans aucun plan préordonné pour sa protection.

Dans les sociétés plus « évoluées », malgré l'opposition des experts à propos des risques d'une évolution socio-culturelle indigne de l'homme, nous sommes en train de réaliser des modèles sociaux d'un protectionnisme hypocrite, tendant à exclure les individus dont les caractéristiques ne rentrent pas dans les normes codifiées et parmi ceux-ci, les orphelins ou sans famille.

Pour eux, on crée chaque jour des « ersatz » de famille, les Instituts où, même si tout a été organisé de manière moderne et scientifique, manque toujours l'essentiel : les stimulations affectives que seule une famille peut garantir, chaleur qui est indispensable à un développement psycho-physique équilibré de l'enfant. Pour cela ces instituts se révèlent ce qu'ils sont en réalité :

- des occasions de déresponsabilisation de la société au nom d'une fausse conception de type protectionniste ;
- un « processus » de défense de la société contre l'individu non autosuffisant et par conséquent supposé parasite social ;
- un regroupement d'enfants exclus au premier stade d'un processus de subnormalisation et de mise à l'écart de l'individu dans une position sociale irrégulière.

Des millions d'enfants lancent aujourd'hui un défi à la société. Ce défi a pour objectif immédiat le droit à une famille, mais il fait partie du défi global de tous les exclus et de ceux en passe de l'être. Cette mise en marge est à l'origine d'après conflits sociaux que le monde moderne est en train de vivre et le défi est un appel pour la réalisation d'une société digne de l'homme.

Mais que ce défi soit accepté, que

l'enfant trouve une famille, la société réagit : c'est le début d'une autre lutte qui entraîne, avec l'enfant, sa famille adoptive : le choc violent avec le mythe du sang. C'est là le défi particulier que l'adoption lance à la société moderne.

Les familles adoptives qui constituent des familles dans le sens le plus général du terme, ne sont pas considérées comme telles par la société.

La famille adoptive est en train de réaliser un bouleversement dans presque toutes les cultures en affirmant par sa réalité qu'un enfant peut naître d'une personne mais se sentir fils, dans le sens le plus authentique du mot, d'une autre famille.

L'adoption est un défi ouvert à la famille mononoyau où le mariage est considéré comme un contrat entre l'homme et la femme et les enfants comme une propriété privée. Elle propose un nouveau modèle de famille-société.

### LE DROIT A UNE FAMILLE

Dans la plupart des pays, des insuffisances ou des difficultés législatives, des préjugés raciaux ralentissent l'adoption. Qu'en est-il dans notre pays ? Une commission étudie l'adoption, dans le cadre de la révision du droit de la famille du Code civil suisse.

Selon les dispositions actuelles, l'adoption n'est permise qu'aux personnes âgées d'au moins 40 ans qui n'ont pas de descendant légitime. Si l'adopté porte le nom

de famille de l'adoptant et devient son héritier, il n'hérite pas de la famille de l'adoptant ; il conserve ses droits successoraux dans sa famille naturelle. L'adopté garde sa nationalité d'origine et n'acquiert pas celle de l'adoptant.

En se plaçant dans l'intérêt de l'enfant, la commission propose :

- de famener l'âge auquel on peut adopter un enfant de 40 à 35 ans ;
- qu'un couple ayant un enfant, mais ne pouvant, certificat médical à l'appui, pas en avoir d'autres, puisse adopter un enfant ;
- une rupture nette du lien du sang pour provoquer une intégration complète de l'enfant dans la famille adoptive, vu que la double appartenance à la famille naturelle et à la famille adoptive fait plus de mal que de bien ;
- de mettre l'enfant adoptif exactement sur le même pied que l'enfant légitime ; en faire l'héritier de tous les membres de la famille ;
- une naturalisation automatique d'un canton à l'autre, si l'adopté est mineur, et d'un pays au notre si l'enfant est âgé de moins de 12 ans.

Les efforts entrepris dans de nombreux pays pour améliorer la situation de l'enfant adopté et faciliter l'adoption ont déjà abouti, pour les pays du Conseil de l'Europe à la signature d'une Convention européenne en matière d'adoption. Il faut espérer qu'elle sera ratifiée par un nombre toujours croissant de pays.

### SOMMAIRE

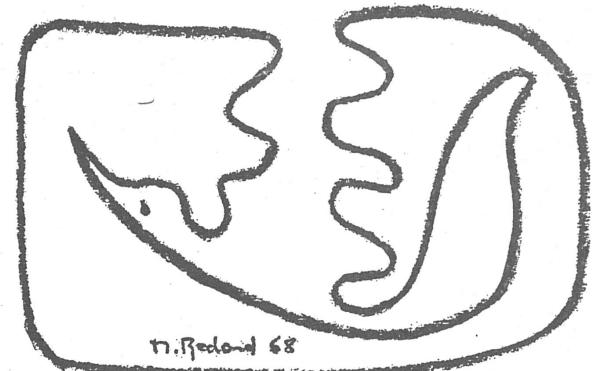
Pages 2 et 3 : Toutes les candidates au Conseil national et au Conseil des Etats.  
Page 5 : Une trêve d'achats.  
Page 6 : La maîtresse de gymnastique libre - Conseils pour bien voter - La graphologie.



FAO Photo

Tous devraient avoir une famille...

## NOUS PRENONS NOTRE ENVOL POLITIQUE



Frontispice de M. Redard, emprunté au beau recueil de vers « Le veilleur d'Aurore », de Luce Péclard

## TOUTES LES CANDIDATES ROMANDES

au Conseil national et au Conseil des Etats en pages 2 et 3

Les conseils pour bien voter en page 6

une personne  
toujours bien conseillée :



1872

La cliente  
de la  
**SOCIÉTÉ  
DE  
BANQUE SUISSE**